

Management des organisations, spécialité Chef de projet handicap et emploi

RNCP14730 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	330p
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Chef de projet Handicap et emploi intervient aux différentes étapes de la vie d'un projet

- diagnostique des problématiques liés à l'emploi des personnes handicapées,
- identifie les paramètres de l'environnement dans lequel il doit agir (spécificité du public, contexte économique local, cadre institutionnel, opportunités, ...),
- conçoit et propose des solutions nouvelles à des problèmes à finalité professionnelle (insertion, réinsertion, maintien, reconversion, promotion, formation, gestion de carrière, ...) pour le public concerné,
- met en oeuvre ou favorise la mise en oeuvre des mesures législatives et des aides financières relatives à l'emploi des personnes handicapées,
- mobilise des réseaux de partenaires (entreprises, Pôle emploi, structure spécialisée pour l'accompagnement des personnes handicapées, associations, structure intermédiaires avec les organisations – branches professionnelles, associations, Opca, ...-, services de l'Etat, service des collectivités, ...),
- gère les projets (coordination des tâches, planning, ressources, adaptation et mesures correctives, ...)
- coordonne une équipe projet,
- évalue les résultats des projets.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- la maîtrise les dispositifs législatifs en vigueur et être capable de les inscrire dans les évolutions actuelles
- la connaissance des grandes déficiences invalidantes (motrice, sensorielle, mentale, psychique...) pour être capable d'identifier et de compenser les incidences propres à chaque type de handicap
- la connaissance et la capacité à exploiter les notions de psychologie utiles à la compréhension et à la pratique de « la relation d'aide », et à l'analyse des besoins spécifiques des personnes handicapées;

- la connaissance et la capacité à mobiliser les ressources pour l'orientation, l'accompagnement, la formation, l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
 - des capacités d'expertise en matière de construction de parcours d'insertion professionnelle des personnes handicapées et d'élaboration de politiques d'entreprises comme de stratégies d'intégration
- La capacité à identifier les stratégies à mettre en oeuvre dans la conduite de projets d'insertion professionnelle des personnes handicapées et maîtriser les enjeux de l'articulation des politiques de l'emploi et du handicap.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le Chef de projet Handicap et Emploi travaille au sein d'une organisation relevant :

- des secteurs de l'insertion et de l'accompagnement (Mission locale, Pôle emploi, Organismes de placement spécialisés - Cap emploi, secteur adapté et protégé, secteur social et médico-social, organismes travaillant sur l'insertion par l'activité économique, organismes travaillant sur les plans d'insertion des travailleurs handicapés, ..)
- des secteurs de l'orientation et de la formation (Centre des formation par apprentissage, organisme de formation de droit commun, organismes paritaires collecteurs agréés, centres de rééducation professionnelle, maisons départementales de personnes handicapées, centres de bilans...)
- des secteurs institutionnels (Etat, Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique, Conseils généraux et Régionaux, AFPA, sécurité sociale,...)
- des entreprises (Ressources humaines, missions handicap, intervenants en prévention des risques professionnels, instance représentative du personnel, organisations et branches professionnelles, organisations syndicales de salariés ...)
- secteur de la santé (Services de santé au travail, médecine de ville ou hospitalière, médecins conseil, personnels en agence régionale de santé, réseaux de soins, psychologues, ...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chargé de mission/ responsable ou coordinateur de mission Handicap, notamment des entreprises qui mettent en oeuvre des politiques d'emploi handicap (accords spécifiques prévus par la loi ou conventions avec l'Agefiph ou le FIPHFP) (auditeur social, adjoint RH, chargé de recrutement, responsable des relations sociales, ingénieur consultant en formation et gestion des carrières...)
- Dans le même esprit, chef de projet, responsable ou coordinateur de missions Diversité
- « Intervenant en prévention des risques professionnels » dans les services de santé au travail, comme prévu par les textes, pouvant se rapprocher de l'ergonome, du conseiller en organisation, du psychologue du travail ou en devenir une spécialisation, y compris pour les médecins du travail et de prévention.
- Dans le domaine des politiques publiques et des dispositifs d'insertion, on retrouvera : les chargés de relation avec les entreprises, les experts en mission de reconversion ou conseillers en reclassement des personnes handicapées / en réinsertion professionnelle, mais aussi chef de projet en développement économique et social ou acteur territorial ou ingénieur social ou encore responsable de service d'insertion sociale et professionnelle (publics spécifiques).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- le directeur national des formations ou son représentant,
- le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification ou son représentant,
- le responsable pédagogique du titre,
- deux enseignants responsables,
- deux professionnels du domaine concerné par le titre professionnel.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14730/>